BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE

LOI N° 035-2003/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT DE DEVELOPPEMENT (ACCORD DE CREDIT N° 3745 BUR ET ACCORD DE DON N° H032 BUR) CONCLU LE 18 AVRIL 2003 A WASHINGTON ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) RELATIF AU FINANCEMENT DU PROJET SECTORIEL DES TRANSPORTS (PST)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

VU la Constitution ;

VU la résolution n°001-2002/AN du 05 juin 2002, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 21 mai 2003 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Le Gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'accord de financement de développement (accord de crédit n° 3745 BUR et accord de don n° H032 BUR) conclu le 18 avril 2003 à Washington entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) relatif au financement du projet sectoriel des transports (PST).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 21 mai 2003.

Pour le Président de l'Assemblée nationale, le Cinquième Vice-Président

Soumane TOURE

Le Secrétaire de séance

Datouissama Théodore SAWADOGO